Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2022.49
ARRÊTÉ DE CIRCULATION ALTERNÉE

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de l'entreprise DEULEY MACONNERIE en date du 26 octobre 2022 pour des travaux sur le chantier Cipriano sur le territoire de la commune déléguée de la Barre en Ouche ;

Considérant que pour permettre l'exécution de travaux, et pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : A compter du jeudi 17 novembre 2022 et pour une durée de 2 jours, la circulation de tous véhicules sera interdite sur la route de Bernay, le long du chantier Cipriano, du carrefour entre la route de Bernay et la route de Broglie, et du carrefour entre la route de Bernay et la route de Beaumesnil.

La circulation sera déviée par la rue de la Motte, le temps des travaux.

Article 2 : La signalisation sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la Commune Nouvelle. Le stationnement et le dépassement sont interdits sur cette voie.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site des travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et l'entreprise DEULEY MACONNERIE sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Responsable de l'entreprise DEULEY MACONNERIE.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 26 octobre 2022,

Mr Bernard VANDOOREN,

Maire délégué,

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

Commune déléguée de
La Barre-en-Ouche
n° 2022-49

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☐

Nom : DEULEY Prénom : Quentin.
Dénomination : SAS DEULEY Nouannai Représenté par : DEULEY Quentin.
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : La Toupinerie
Code postal 61470 Localité : NOCHAI Pays :
Téléphone 06 84 29 17 04 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : Pays :
Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 833 Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : Route de Bernay.
Code postal 27330 Localité : NESMIL EN OUCHE.

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Coulage de dalle avec pompe à béton de camion malaxeur
Date prévue de début des travaux : 17/11/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 02

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 02 Date de début de réglementation 17/11/2022.
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue ☐☐
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ☐☐

Google Maps 1 Rte de Bernay

Déviation

Fermeture de cette partie